

## ANNEXE I

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE QUALITÉ DE L'EAU

1. *Objectifs spécifiques.* Les objectifs spécifiques de qualité de l'eau pour les eaux limitrophes du réseau des Grands lacs sont les suivants:

- a) *Microbiologie.* La moyenne géométrique d'un nombre non inférieur à cinq échantillons prélevés sur une période n'excédant pas trente jours ne doit pas dépasser le total de 1,000 organismes coliformes pour 100 millilitres ni 200 organismes coliformes d'origine excrémentielle pour 100 millilitres. Les eaux servant aux activités récréatives dans lesquelles le corps entre en contact avec l'eau doivent être essentiellement exemptes de bactéries, de champignons ou de virus pouvant provoquer chez l'homme des dérangements intestinaux, des infections des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et de la peau ou d'autres maladies et infections.
- b) *Teneur en oxygène.* Dans les voies de communication et dans les couches supérieures des eaux des Grands lacs, la teneur en oxygène dissous ne doit jamais être inférieure à 6 milligrammes par litre; dans les couches profondes (eaux hypolimnétiques), ce niveau ne doit pas être inférieur à la quantité d'oxygène nécessaire à la vie des poissons, particulièrement des espèces vivant en eau froide.
- c) *Quantité totale des solides dissous.* Dans le lac Érié, le lac Ontario et la section internationale du Saint-Laurent, la quantité totale des solides dissous dans l'eau ne doit pas dépasser 200 milligrammes par litre. Dans la rivière Saint-Clair, le lac Saint-Clair, la rivière Détroit et la rivière Niagara, cette quantité doit être compatible avec le maintien à 200 milligrammes par litre des quantités totales de solides dissous dans le lac Érié et le lac Ontario. Dans le reste des eaux limitrophes et en attendant qu'une nouvelle étude soit faite, la quantité totale des solides dissous ne doit pas dépasser les niveaux actuels.
- d) *Goût et odeur.* Les phénols et autres substances produisant un goût ou une odeur désagréables doivent être essentiellement absents.
- e) *pH.* Les valeurs doivent se situer entre 6.7 et 8.5.
- f) *Fer (Fe).* La concentration du fer ne doit pas dépasser 0.3 milligramme par litre.
- g) *Phosphore (P).* La concentration de phosphore doit être limitée au taux nécessaire pour empêcher les algues, les mauvaises herbes et les boues de s'accroître de façon désordonnée, ce qui peut être, ou devenir, incompatible avec l'emploi utile de l'eau.
- h) *Radioactivité.* La radioactivité devra être maintenue à des niveaux aussi bas que possible et de toute façon on devra la contrôler de manière à empêcher qu'elle n'ait des effets nocifs sur la santé.

2. *Objectifs provisoires.* Tant que l'on n'aura pas défini de façon plus précise les objectifs à atteindre à l'égard de substances particulières et les effets des facteurs généraux décrits dans le présent paragraphe, les objectifs les concernant seront les suivants:

- a) *Température.* La température ne doit subir aucun changement pouvant avoir des conséquences fâcheuses sur l'utilisation locale ou générale de ces eaux.